



M'T dents

Avoir de bonnes habitudes d'hygiène dentaire empêche l'apparition de caries. Les dents soignées tôt évitent des traitements lourds et coûteux. C'est la raison pour laquelle l'Assurance Maladie a créé le programme M'T dents.

C'est quoi M'T dents ?

Un rendez-vous offert chez le dentiste afin de vérifier la santé des dents et des gencives et de donner des conseils pour bien s'en occuper. Un ou plusieurs rendez-vous peuvent être également proposés si les dents doivent être soignées. Ces rendez-vous et ces soins seront offerts par l'Assurance Maladie et vous n'aurez pas à les payer.

Pour ne pas payer le rendez-vous il faut présenter au dentiste :

- votre carte Vitale ou celle de votre enfant
- le formulaire M'T dents (valable 1 an à partir de la date anniversaire de votre enfant). Prenez rendez-vous sans attendre.

Comment ça marche ?

De 3 à 18 ans : un mois avant la date anniversaire de votre enfant, quand il va avoir 3 ans, 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli. Vous prenez rendez-vous chez votre dentiste pour votre enfant.

De 18 à 24 ans : Un mois avant votre anniversaire de 18 ans, 21 ans ou 24 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr

TÉLÉCHARGER VOS ATTESTATIONS DE DROITS ET RELEVÉS MENSUELS

Vous souscrivez à une mutuelle ou avez besoin de fournir une attestation de droits à l'Assurance Maladie ? Téléchargez vos relevés mensuels et attestation de droits, depuis [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ?

Créez-le dès maintenant sur ameli.fr !



Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr



HORAIRES D'ETE DES AGENCES :

Pour connaître les horaires d'ouverture des agences, consultez notre page dédiée sur ameli.fr